

## 5 - Les précisions d'Aliapur sur les arrêts de collecte

jeudi, 29 avril 2010

**Le commentaire de la rédaction:** Sur ce chapitre, Aliapur est un peu... langue de bois. D'accord, on peut comprendre les raisons qui ont conduit l'éco-organisme, en désespoir de cause, à contingenter ses collectes. Mais malgré les explications données ci-dessous, il reste très probable au vu de certains témoignages que la forme n'a pas toujours été respectée par certains collecteurs...

11. *«Pourquoi n'y a-t-il pas eu de préavis concernant l'arrêt de collecte?»*

**Réponse d'Aliapur:** La collecte des pneus dans les points de vente est gratuite depuis la mise en place de la filière en 2004. Depuis 5 ans, Aliapur a mis en place des «conditions de collecte», qui expliquent clairement les règles à respecter pour bénéficier de cette collecte gratuite. Ce délai de 5 ans est suffisamment long pour que chaque point de vente ait eu l'information. Cependant, la procédure d'arrêt de collecte prévoit un avertissement à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les conditions de collecte. Si le correctif n'a pas lieu, l'arrêt de collecte intervient.

12. *«Que font les personnes censées gérer les filières de recyclage? Que fait le Gouvernement?»*

**Réponse d'Aliapur:** Chez Aliapur, nous nous posons les mêmes questions. Depuis 2006, nous alertons l'Etat sur les 3 à 4 millions de pneus usagés présentés chaque année à la collecte sans qu'il y ait le moindre financement pour leur valorisation!

Nous avons donc demandé au Ministère de l'Environnement (chargé du dossier des pneumatiques usagés) de prendre ses responsabilités en faisant appliquer le Code de l'Environnement: que chaque pneu neuf vendu sur le marché français soit soumis à l'éco-contribution. De même, nous lui avons demandé de mettre en place rapidement des mesures correctives, assorties de sanctions, à l'encontre de tous ceux qui s'exonèrent de leurs obligations.

Entretemps, il n'est pas possible pour Aliapur de prendre en charge des pneus pour lesquels il n'y a pas de financement. Sinon, ce serait commettre un «acte anormal de gestion» qui mettrait en péril, non seulement l'équilibre financier d'Aliapur, mais aussi de toute la filière. Et nous ne pouvons l'accepter. (voir aussi question 3)

13. *«Les concessions et les centres auto sont privilégiés par rapport aux petits garages. Je suis un petit garage non collecté: c'est irresponsable et discriminatoire.»*

**Réponse d'Aliapur:** Cette affirmation est injuste.

Partout en France, les arrêts de collecte ont concerné aussi bien de petits garages que de gros centres auto ou concessions automobiles, comme l'indiquent d'ailleurs les témoignages reçus de points de vente ayant cessé d'être collectés.

La décision de cesser de collecter ne se fait pas sur des critères de volumes de pneus mais sur le non-respect des règles à respecter pour bénéficier d'une collecte gratuite et en vertu de l'atteinte des quotas. Les «Conditions de collecte gratuite» peuvent être obtenues auprès des collecteurs d'Aliapur ou sur le site [aliapur.fr](http://aliapur.fr). (voir aussi question 3)

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite